



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le **13 AVR. 2017**

Service Nature et Forêt

Affaire suivie par : Gilles DROUET
Tél : 05 58 51 32 92
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur des coupes de bois de feuillus le long de l'Estampon sur la propriété du groupement forestier GEFSO sise sur les communes d'Arue et de Saint Gor.

Les coupes rases de taillis et de brins de futaie, essentiellement de chênes et d'aulnes ont été effectuées sur la totalité de la ripisylve de part et d'autre de l'Estampon et des affluents.

Ces coupes peuvent être considérées comme consécutives à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, suite aux dégâts causés (chablis et volis) lors de ce sinistre de grande ampleur. Elles peuvent par conséquent être réalisées par le propriétaire sans délai et sans en avertir le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Il n'y a donc pas d'infraction à relever au titre du code forestier en terme de non-respect d'autorisation de coupe et d'application du Plan Simple de Gestion. Ces coupes, non soumises à autorisation, ne sont pas soumises à évaluation d'incidences Natura 2000 ni à un quelconque régime d'autorisation Natura 2000. Par contre les coupes, effectuées sans déclaration préalable au titre des EBC ont été verbalisées par la mairie.

En ce qui concerne les impacts sur les milieux aquatiques au regard du code de l'environnement, aucune infraction n'a été relevée par nos services et l'Agence Française de la Biodiversité au titre des impacts sur le lit mineur ou sur les berges qui ne constituent pas des zones humides. Cependant, le remblaiement d'une lagune à proximité du site de l'Estampon a conduit à engager une procédure contentieuse.

Espérant avoir répondu à vos interrogations sur ces coupes et travaux, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean SALOMON

FEDERATION SEPANSO LANDES
1581 , Route de Cazordite
40300 CAGNOTTE